

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 21 DÉCEMBRE 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,
M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE,
M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault,
Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD,
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Kader BELHADJ par Mme Isabelle PORTEFAIX pendant la présentation de la délibération
n°2
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

ETAIENT ABSENT(E)S :

ETAIENT EXCUSE(E)S :

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001c094-DE

Date de télétransmission : 23-12-2024

Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

AR préfecture : 084-218400075-20241221-lmc1X010001c094-DE

Date de télétransmission : 23-12-2024

Date de réception en préfecture : 23 DÉCEMBRE 2024

3

FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Budget Primitif du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

V. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Précédemment assurée en délégation de service public, l'activité de la restauration scolaire est, depuis le 1^{er} septembre 2015, gérée au sein d'un budget annexe afin de mieux maîtriser le coût tout en améliorant la qualité de service.

Le périmètre du budget annexe comprend : la cuisine centrale, la préparation et la livraison des repas aux cantines de la Ville d'Avignon, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux Centres de Vacances Loisirs (CVL).

Le projet de budget primitif 2025 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 5 283 463 €, tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de **fonctionnement** sont d'un montant total de 4 348 133 € selon la répartition suivante :

- | | | |
|---|--|-------------|
| ● | ○ 70 – prestations de services | 1 956 820 € |
| | ○ 74 – dotation, subventions et participations | 34 000 € |
| | ○ 75 – autres produits de gestion courante | 2 225 027 € |
| | ○ 042 – opérations de transfert entre sections | 132 286 € |

Le poste des prestations de services (1 956 820 €) se décompose notamment entre les repas scolaires (pour 1 596 720 €) basé sur le maintien des tarifs particulièrement attractifs et solidaires, les repas du CCAS, du centre social Monclar et des centres de vacances et de loisirs.

Sur le chapitre 75, la proposition de budget comprend une subvention de fonctionnement du budget principal de 2 225 027 €,

La quote-part des subventions transférées est inscrite pour 132 286 € (chapitre 042).

Les recettes d'**investissement** intègrent :

- ○ Le FCTVA pour 42 000 € ;
- La dotation aux amortissements pour 290 394 € (chapitre 040 – opérations de transfert entre sections);
- Un emprunt d'équilibre de 602 936 €.

B. Les dépenses

Les dépenses de **fonctionnement** s'élèvent à 4 348 133 € selon la répartition suivante :

- ○ 011 – charges à caractère général 2 892 529 €
- 012 – charges de personnel 1 150 700 €
- 65 – autres charges de gestion courante 12 210 €
- 66 – Charges financières 1 800 €
- 67 –Charges exceptionnelles 500 €
- 042 – opérations de transfert entre sections (amortissements) 290 394 €

Concernant les charges à caractère général (2 892 529 €), le premier poste de dépenses concerne l'alimentation, évaluée en fonction du nombre de repas programmés en 2025 et l'augmentation des prix des denrées alimentaires. De leur côté, les charges de personnels s'élèvent à 1 150 700 €.

La dotation aux amortissements s'élève en 2025 à 290 394 € (chapitre 042).

S'agissant des **investissements**, les inscriptions budgétaires sont portées à 935 330 € en vue d'acquérir des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la cuisine centrale et des satellites (803 044 €). Enfin, contrepartie de la recette en fonctionnement, la quote-part des subventions transférées est également inscrite pour 132 286 € en dépense d'investissement (chapitre 040).

Ces propositions sont retracées en annexe 5.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2025, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Restauration Scolaire, la somme de 5 283 463 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements entre chapitres selon les conditions énoncées par la nomenclature comptable et financière M57 dans la limite d'un taux de 7.5%;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTÉ

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

M. David FOURNIER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 23 DÉCEMBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 24/12/2024